



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le sept mars, à vingt heures quinze,  
Le Conseil Municipal de la commune de PINEUILH, dûment convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. TEYSSANDIER, Maire

*Date de convocation : 28 février 2019*

Nombre de conseillers en exercice : 27      Présents : 22      Votants : 27

**Présents** : M. le Maire, Didier TEYSSANDIER, Mme DEYCARD, M. BILLOUX, M. LAPOUGE, M. VERDIER, Mme RIBEYREIX, M. PAYEUR, Mme RATIE, M. VALLON, M. BOUILHAC, Mme PRIOLEAU, M. GARCIA, Mme BENEDETTI, M. ROBERT, Mme POUPIN, M. ROSEAU, Mme BERTHOMMIER, Mme PUYJALINET, M. FOURNIER, M. ROY, Mme MERY, Mme VINCENZI, Mme PUYJALINET

**Excusés** : -

**Procurations** : Mme TALOCHINO à M. TEYSSANDIER, Mme VAN DER HORST à Mme BENEDETTI, Mme PERUFFO à M. BILLOUX, M. PELOUX à M. ROBERT, M. DUBREUIL à M. PAYEUR

Secrétaire de séance : M. FOURNIER

### ORDRE DU JOUR - SESSION ORDINAIRE

---

#### 0/ Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2019

##### 1/ Débat d'orientations budgétaires.

##### 2/ Questions diverses

Séance ouverte à 20h20

M. FOURNIER est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire excuse Mme TALOCHINO (qui donne procuration à M. TEYSSANDIER), Mme VAN DER HORST (qui donne procuration à Mme BENEDETTI), Mme PERUFFO (qui donne procuration à M. BILLOUX), M. PELOUX (qui donne procuration à M. ROBERT), M. DUBREUIL (qui donne procuration à M. PAYEUR)

#### 0/ Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2019

A l'unanimité des membres présents (moins un abstention de M. BOUILHAC), le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance du 27 février 2019

##### 1/ Budget communal : débat d'orientations budgétaires

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du CGCT, Monsieur le Maire présente les orientations générales du budget 2019.

Il rappelle les étapes annuelles du budget :

- Débat d'orientations budgétaires

- Vote du budget primitif de l'année (avant le 15 avril cette année) ; vote du compte administratif , du compte de gestion et de l'affectation du résultat ; ce qui correspond à un budget unique
- En cours d'année, si nécessaire : vote de « décisions modificatives »

Monsieur le Maire ajoute que le budget se décompose en section de fonctionnement et section d'investissement. Dans chaque cas, l'équilibre du budget doit se réaliser, c'est-à-dire que le montant des dépenses est identique à celui des recettes.

Monsieur le Maire rappelle les objectifs du DOB :

- Informer les élus sur la situation économique et financière afin de procéder aux choix budgétaires
- Sensibiliser les élus aux contraintes de gestion
- Permettre aux élus de définir les grandes orientations budgétaires de l'année et les priorités
- Présenter les marges de manœuvre
- Présenter les projets d'investissement et l'évolution des taux d'imposition
- Discuter des orientations futures et de leurs possibilités de financement

Monsieur le Maire ajoute que la volonté affichée pour cette séance est de débattre en priorité des budgets annexes de la Gendarmerie et des Guignards eu égard à l'urgence des règlements qu'il convient d'effectuer au profit des opérateurs économiques titulaires des lots des travaux de la Gendarmerie afin de voter dès le 08 mars 2019 les dits budgets.

En effet, plusieurs mandatements sont actuellement bloqués en trésorerie faute de crédits budgétaires suffisants sur l'exercice 2018.

Monsieur le Maire évoque également les éléments de modifications du DOB qu'il convient d'opérer en regard de l'exemplaire adressé aux élus, compte tenu de la difficultés à recueillir l'intégralité des éléments dans les temps impartis et propose donc en conséquence à l'assemblée de présenter les modifications à opérer sur ce document point par point.

Madame POUPIN et Monsieur LAPOUGE jugent intolérable que les documents adressés soient incomplets et le manque de rigueur dans l'établissement de ces éléments dont ils se sont fait préciser les tenants et aboutissants en se rendant auprès de la Trésorerie de Sainte Foy La Grande. Ils déplorent également l'absence à priori d'une Commission Finances

Monsieur le Maire s'étonne de cette démarche directe auprès de Madame MARTY, sans préalable auprès de lui.

Monsieur GARCIA précise le contexte d'établissement de ces documents notamment à l'aune du changement de direction au sein des services municipaux et plaide donc pour l'indulgence et la présentation sur table des éléments vérifiés.

Monsieur VALLON regrette le manque d'éléments prospectifs dans les documents remis notamment vis à vis des obligations réglementaires.

Monsieur BILLOUX propose d'examiner le document dans son entier avant de prendre position.

Monsieur ROBERT rejoint les propos de Monsieur BILLOUX.

Eu égard au débat provoqué par les éléments présentés, Monsieur le Maire propose de repousser ce débat d'orientation budgétaire après reprise et consolidation des éléments financiers et budgétaires, et tenu d'une Commission Finances.

En conséquence , il soumet à l'assemblée la proposition d'annuler le vote en conseil municipal du 08 mars 2019 des budgets annexes de la Gendarmerie et des Guignards.



Il indique simplement que l'absence de vote induit va être hautement préjudiciable aux opérateurs économiques notamment locaux qui sont en attente de règlement et qu'il annoncera les difficultés inhérentes aux entreprises dès demain

Monsieur ROY corrobore les propos de Monsieur le Maire.

## 2/ Questions diverses

Monsieur le Maire évoque devant l'assemblée le Permis d'Aménager de la zone Aquitania et le courrier reçu du contrôle de légalité sur ce dernier.

En effet, il apparaît qu'une erreur de procédure a été commise par le service instructeur, à travers le non envoi à la DREAL de l'étude d'impact environnemental jointe au dossier, préalable au déclenchement de l'enquête publique nécessaire.

Ces manquements ont été évoqués avec les services préfectoraux qui déplore cette erreur de forme et non de fond. Le service instructeur, présent, enverra dès la semaine prochaine les éléments nécessaires à la saisine, pendant que parallèlement les services municipaux diligenterons la procédure d'enquête publique afin de travailler en temps masqué et de perdre le moins de temps possible.

Monsieur LAPOUGE déplore cet état de fait notamment vis à vis du devoir de conseil de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire évoque également les problèmes informatiques tenant au non accès des boites mails de la mairie et du site depuis plusieurs jours.

Il indique que ce problème a été résolu dans la journée, notamment auprès de l'AFNIC ((Association française pour le nommage Internet en coopération) qui a pour mission de gérer les noms de domaines Internet.

La réactivation des boites mails professionnelles a été privilégiée avant la remise en route de celles des élus afin d'assurer la continuité du service public.

M le Maire indique à l'assemblée avoir assisté en Sous-préfecture de Libourne, ce jour même, à une présentation de l'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) créé par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Élan) du 23 novembre 2018 et portée par le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social visant prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centre ville.

Il indique notamment que cet outil porte en son sein un dispositif permettant l'éligibilité au système de défiscalisation De Normandie dans l'ancien (21% du coût total défiscalisé dans la limite de 63 000 €/an) , sous condition de travaux représentant 25% du coût d'acquisition, dans la limite d'une acquisition de 300 000 € et sous réserve de louer sans discontinuer pendant 9 ans le bâti rénové pour du logement avec un loyer encadré.

Séance levée à 22h00